

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE MONTVAL SUR LOIR
 DCM N° 125-17-12-2018**

Date de convocation : 13/12/2018 Date d'affichage : 21/12/2018 Date de notification : 21/12/2018

Nombre de membres : en exercice : 48 Présents : 31 Votants : 36

Séance ordinaire du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre à vingt heures,

Les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des Récollets, sous la présidence de Madame Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Maire de la Commune Nouvelle de MONTVAL-SUR-LOIR.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E)- Représentés (R)

PAVY-MORANÇAIS B	P	CHARBONNEAU C	R	GANGLOFF G	P	TROUSLARD A	P
MOUNIER N	P	FAISANDEL A	P	OLIVIER F	P	DEFAIS V	P
BROCHET I	P	BROSSEAU D	P	HARDOUIN M	P	MARTINEAU J-C	P
VALLA M	R	FONTAINE A	P	SCHAEFER F	P	LEVEAU P	P
RONCIERE H	P	FACQ S	A	RICHARD M	A	NONET V	A
LAFEUILLE B	A	FOUQUET P	A	CARIOU M-P	A	CORDIER L	P
DEMAS J-C	P	RENAUD D	A	GUILLET I	A	LANGEVIN C	A
LEROUX A	P	FOURMY D	R	POTTIER J	P	JEANJOT-EMERY D	A
LEMERCIER M	P	BOUSSION P	R	TERMEAU S	A	MAHE M-C	P
PICHON S	P	ARNOLD A	A	HARAND B	R	PINÇON A	P
CHARRANCE J	P	BLANCHARD G	P	BOULET B	P	MICHOUX A	P
BRY C	P	MASSA H	P	RAGOT A	P	CHARBONNEL J	P

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Claude CHARBONNEAU à M. Michel HARDOUIN
 Mme Delphine FOURMY à M. Jean-Claude DEMAS
 M. Bruno HARAND à M. Stéphane PICHON

M. Michel VALLA à Mme Patricia LEVEAU
 Mme Pascale BOUSSION à M. Alain PIÇON

Madame Annie FAISANDEL, désignée conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DEBAT SUR LE PROJET DE PADD
Délibération du lundi 17 décembre 2018 – n°125

Par délibération du 29 juin 2017, la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire. Depuis cette date, les communes du territoire de la CCLLB sont associées à cette élaboration dans le cadre du Comité de Pilotage constitué d'ateliers et de réunions ouvertes à l'ensemble des élus municipaux.

Après la phase de diagnostic conduite de septembre 2017 à avril 2018, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été défini au vu des enjeux identifiés dans ce diagnostic. Cette phase du projet a donné lieu à une large concertation en vue de coconstruire ce PADD et de fixer des orientations en matière d'aménagement du territoire à l'horizon 2030.

Les orientations du PADD du PLUi de la CCLLB sont déclinées en 3 axes :

- Renforcer le maillage du territoire et assurer une mobilité sereine pour tous
- Mettre en œuvre les conditions d'un développement équilibré et durable du territoire
- Valoriser la qualité environnementale du territoire, support d'attractivité et de développement économique

Conformément à l'article L153-12 du code de l'Urbanisme, les communes de la CCLLB sont invitées à débattre sur les orientations générales du PADD.

Après une présentation des axes du PADD, Madame le Maire invite les conseillers municipaux à débattre des orientations générales du projet.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECLARE avoir débattu du projet de PADD du PLUi tel que prévu par l'art. L 153-12 du code de l'Urbanisme ;

DECLARE ne pas avoir d'observation à formuler ;

MANDATE Madame le Maire pour transmettre la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

072-200063196-20181217-125-17-12-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2018

